

Messagerie Sécurisée



Pourquoi une messagerie sécurisée ?

Conformément au décret de confidentialité du 15 mai 2007, la transmission de données médicales est conditionnée à l'usage de la Carte de Professionnel de Santé (CPS).

En plus des soignants (CPS), les personnels administratif peuvent disposer de CPA (Personnels autorisés) ou CPE (Personnels d'établissement).



Quel usage ?

La messagerie sécurisée, un outil accessible gratuitement par les professionnels de santé, permet de transmettre en temps réel des informations nominatives concernant un patient.

- ✓ En complément des dossiers médicaux informatisés.
- ✓ Pour l'échange ponctuel de données personnelles patient.

Aujourd'hui elle est utilisée par exemple par certains établissement de santé afin de transmettre des éléments du dossier patient aux praticiens de ville.



Obtenir son adresse de messagerie sécurisée

1. **N'hésitez pas à prendre RDV au 05 56 90 90 90 pour une installation guidée.**

Si vous désirez vous inscrire sans assistance :

1. Se connecter à <https://mail.sante-aquitaine.net> (ou utiliser le lien **Messagerie sécurisée** sur <http://www.canceraquitaine.org>)

2. Insérez votre carte CPS dans le lecteur et cliquez sur



Puis saisissez votre code porteur Code PIN: > Valider

3. Remplissez le formulaire d'inscription ...
 - ✓ Saisissez votre @ mail classique, pour être notifié lors de la réception d'un message sécurisé.
4. Une fois votre inscription validée, vous pourrez vous connecter avec votre CPS toujours par le lien <https://mail.sante-aquitaine.net>

Quels pré-requis ?



- Une carte famille CPS (ou CPA, CPE..) valide (non révoquée, non expirée)
- Un lecteur CPS (simple-fente ou bi-fente)
- Une connexion internet